

Secteur privé du spectacle vivant

Convention collective étendue au 1^{er} juillet 2013

Salaires minima applicables depuis 1^{er} avril 2015

Annexe 5

Producteurs ou diffuseurs de **spectacles de cirque**

Salaires minima en euros

Exploitation des spectacles

Nombre de cachets par mois	1 à 7	8 et plus	Salaire mensuel
En situation d'itinérance (spectacles sous chapiteau)			
	101.02	91.98	1 650.36
En tournée (hors chapiteau)			
	111.33	99.08	1 724.73

Répétitions – création

Cachet de base par jour	91.98
Cachet de répétition en cas de service isolé pour les artistes de cirque	52.15
Salaire mensuel	1 457.52

La rémunération mensuelle étant entendue pour 151,66 heures, pour un contrat d'une durée minimale d'un mois de date à date, sur une durée de 5 jours par semaine.

